Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service de l'alimentation** **Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments** **Bureau des établissements d'abattage et de découpe** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Note de service** **DGAL/SDSSA/2018-490** **27/06/2018**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Bilan des comités locaux abattoirs.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DD(CS)PP

Résumé : Cette note présente le bilan national des comités locaux abattoirs qui se sont déroulés sur l'année 2017 et début 2018.

Textes de référence : Instruction technique DGAL/SDSSA/2017-279 du 28 mars 2017 relatives aux modalités de mise en place des groupes locaux de concertation et de dialogue sur les abattoirs (comités locaux abattoirs).

A la suite du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français, et notamment la recommandation n°61, un courrier a été adressé aux préfets le 9 janvier 2017 dans lequel il a été demandé la création de groupes locaux de concertation et de dialogue sur les abattoirs (Comités Locaux Abattoirs – CLA).

Deux objectifs principaux ont été assignés aux CLA :
1. favoriser l'échange entre les acteurs de la filière d'abattage et les différentes parties intéressées,
2. améliorer la transparence sur le fonctionnement des abattoirs.

A l'issue de la première année de mise en place des CLA, douze régions et un DOM ont transmis les bilans de ces rencontres. Les comités locaux abattoir se sont essentiellement déroulés lors du 4ème trimestre 2017.

Dans les régions de la Corse, des Hauts de France et de la Bretagne, des comités locaux abattoir interdépartementaux ont été organisés.

L'Oeuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoir (OABA) a participé aux CLA dans 11 régions (29 départements). On note la participation d'autres associations de défense des animaux telles que Welfarm ou Association en faveur de l'Abattage des Animaux dans la Dignité (AFAAD).

Les conseils régionaux du culte musulman (CRCM) ont participé aux réunions dans 7 régions (21 départements).

Les associations de consommateurs (essentiellement UFC-Que choisir) ont été représentées dans les comités locaux abattoirs de 9 régions (41 départements).

Les principaux thèmes abordés au cours de ces rencontres sont :

- L'impact des vidéos diffusées par l'association L.214 sur les abatteurs et la filière viande en général ;
- La transparence vis-à-vis du respect par les abattoirs de la réglementation protection animale ;
- Les contrôles protection animale réalisés en 2016 et en 2017 (il est notamment demandé de publier les nouveaux rapports d'inspection dans le but de mettre à jour les informations à destination du public) ;
- Le contrôle vidéo en abattoir ;
- La nécessité de communiquer sur les abattoirs auprès du grand public ;
- Les projets d'abattoirs mobiles (départements 21, 58) avec une attente d'une position des pouvoirs publics sur le sujet ;
- L'abattage rituel : proposition d'imposer l'étourdissement avant l'égorgement et forte attente des associations de consommateurs sur un étiquetage des modes d'abattage (avec ou sans étourdissement) ;
- L'abattage d'urgence et l'abattage à la ferme ;
- Le transport d'animaux vivants : sensibiliser et former les transporteurs à la protection animale notamment pour l'étape de déchargement des animaux ;
- La formation des référents protection animale (RPA) jugée trop théorique ;
- Le turn-over des effectifs d'abattoir trop important et le manque d'attractivité des postes.

En Auvergne Rhône Alpes, dans le Loir et Cher, l'Aube et le Haut Rhin, il est prévu de mettre en place des visites d'abattoirs pour les membres des CLA.

Dans la plupart des régions, les échanges entre les participants ont été riches, ce qui démontre le bien-fondé de cette instance de concertation et de dialogue. Cependant, dans certains départements, l'absence des associations de consommateurs et de l'OABA a fait perdre de l'intérêt quant à l'objectif attendu des CLA (notamment en région Occitanie).

Certains départements ont prévu de reconduire une réunion en 2018, d'autres n'en ressentent pas le besoin. Il est cependant demandé aux Préfets de réunir les CLA au moins une fois par an.

En effet, les abattoirs sont actuellement au cœur de l'actualité avec :

- le comité national d'éthique des abattoirs mis en place en 2017 au sein du comité national de l'alimentation : ce comité a pour mission de réaliser une analyse des attentes sociétales et de débattre des évolutions de la législation et de la réglementation relatives à l'amélioration de la protection animale en abattoir. Le comité s'est déjà réuni cinq fois. Ses travaux sont en cours et feront l'objet de recommandations début 2019.
- la loi post EGA dans laquelle sont prévus des dispositifs liés aux abattoirs (expérimentation des abattoirs mobiles et de la vidéosurveillance…). Des outils (éléments de langage, diapositives...) pourront être proposés aux services déconcentrés pour une présentation de ces sujets lors des prochains CLA lorsque les travaux parlementaires seront achevés.

La DGAL remercie les DRAAF/DAAF, les DD(CS)PP et l'ensemble des participants pour la mise en place et leur participation à ces instances de dialogue.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT